

Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques

État d'avancement de la mise en œuvre

Mot des ministres

Introduction

État d'avancement du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques

- Donner l'exemple en s'attaquant aux émissions résultant de ses propres activités
- Préserver le niveau des réductions réalisées et obtenir des gains additionnels des principaux grands émetteurs industriels
- Reconnaître les réductions de gaz à effet de serre réalisées sur son territoire depuis 1990 dans ses politiques futures
- Se doter des outils nécessaires pour permettre à la société québécoise de recourir à l'usage des mécanismes de Kyoto
- Favoriser le transport collectif des personnes
- Favoriser un retour aux véhicules moins consommateurs de carburant et moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Agir sur le transport des marchandises
- Réduire les émissions des véhicules légers et lourds qui circulent sur le réseau routier
- Restreindre l'étalement urbain
- Favoriser les énergies renouvelables pour satisfaire la demande des marchés
- Contrôler l'usage des gaz frigorigènes pour en restreindre les émissions
- Accélérer la pratique du captage et du traitement des émissions de biogaz en provenance des lieux d'enfouissement de déchets
- Accroître la compréhension du rôle de la forêt et augmenter le captage du carbone
- Maintenir et améliorer l'expertise québécoise sur les changements climatiques et hydriques afin de définir leurs effets et les besoins d'adaptation qui en découlent
- Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies de lutte contre les gaz à effet de serre
- Sensibiliser et mobiliser la population

Perspectives d'avenir

Mot des ministres

L'accord politique sur les modalités d'application du protocole de Kyoto lors de la reprise de la 6^e Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies à Bonn de juillet 2001 incite les pays développés à actualiser leurs stratégies et leurs plans d'action en matière de changements climatiques.

En octobre 2000, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place de nouveaux outils pour contrer la problématique des changements climatiques en adoptant le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*. En adoptant ce plan d'action, le Québec entendait préserver ses acquis en terme de réduction de gaz à effet de serre, obtenir des réductions additionnelles des grands émetteurs et infléchir la courbe ascendante des émissions liées au secteur du transport.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant au Québec sont inférieures de près de 50 % à la moyenne canadienne. Si dans le contexte canadien, les émissions de GES du Québec sont aussi peu élevées c'est en grande partie grâce au fait que plus de 94 % de son électricité est de source hydraulique, une technologie peu émettrice de GES, et à la part importante de l'électricité dans son bilan énergétique.

À plus long terme le Québec et le Canada devront se doter d'une stratégie plus exigeante pour rencontrer les objectifs du protocole de Kyoto. À cet égard, le Québec demande une répartition équitable entre les provinces et les territoires de l'objectif canadien de réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990, ainsi que des ressources financières et humaines qui seront consacrées à l'atteinte de cet objectif. Cette répartition devra tenir compte de la performance déjà enviable du Québec en matière d'émission de GES et des besoins de développement durable de son économie et de ses entreprises.

Le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques* repose principalement sur des actions exemplaires du Gouvernement du Québec ainsi que sur les actions volontaires de tous ses partenaires.

Continuons notre effort collectif pour relever ce défi planétaire.

Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles

André Boisclair
Ministre de l'Environnement

Introduction

Le dossier des changements climatiques constitue, depuis près d'une décennie, une priorité du gouvernement du Québec. En effet, le Québec a adhéré par décret à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 1992 et depuis, deux plans d'action ont été élaborés sur cette problématique, le premier en 1995 et le second en 2000.

Le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques* (PAQCC) a été conçu dans le cadre d'un processus de concertation chapeauté par le Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC) qui regroupe 14 ministères et organismes québécois. Onze groupes de travail, réunissant près de 200 experts issus des milieux gouvernemental, municipal et universitaire, du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux ont conseillé le CICC dans différents secteurs d'activité.

Parmi les orientations et les solutions proposées par ces groupes de travail, plusieurs ont été retenues pour l'élaboration du plan d'action. Approuvé par le Conseil des ministres en octobre 2000, ce plan comporte 16 orientations et 36 actions à mettre en œuvre au cours de la période visée. De plus, il pourrait être renforcé par l'ajout d'autres actions au cours de l'année 2002.

Voici donc, un an après son adoption, l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*.

Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques

État d'avancement de la mise en œuvre

Le gouvernement du Québec veut donner l'exemple en s'attaquant aux émissions résultant de ses propres activités

Préparation et mise en place d'un programme gouvernemental de réduction des gaz à effet de serre dans les bâtiments publics

Des études de faisabilité réalisées par l'Agence de l'efficacité énergétique sur 380 bâtiments des réseaux de l'éducation et de la santé sont en préparation. Les travaux effectués dans les bâtiments à la suite de ces études permettront d'obtenir d'importantes réductions de gaz à effet de serre (GES).

Élaboration et mise en vigueur d'une directive visant l'amélioration du parc automobile gouvernemental

En vue d'élaborer cette directive, des représentants des ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Transports, ainsi que ceux de l'Agence de l'efficacité énergétique, procèdent actuellement à l'étude de données détaillées sur la flotte de véhicules gouvernementale, composée de 8 000 véhicules. On prévoit compléter l'analyse de ces données d'ici la fin de l'année 2001. La directive, qui comportera des critères environnementaux, devrait être adoptée au début de 2002.

Promotion et implantation d'un programme Employeur visant à encourager l'usage du transport collectif

Ce programme vise à inciter les employés du gouvernement à utiliser le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail. Le gouvernement du Québec a l'intention de réaliser trois projets pilotes du programme Employeur au sein même de son organisation. Ces projets, qui se dérouleront à Longueuil, à Québec et dans la région de l'Outaouais, devraient se concrétiser d'ici la fin de 2001. Ils permettront notamment de consentir un rabais aux abonnés des transports en commun et de leur offrir un abonnement annuel avec retenue sur le salaire.

Le gouvernement du Québec veut préserver le niveau des réductions réalisées et obtenir des gains additionnels des principaux grands émetteurs industriels

Négociation d'accords industrie-gouvernement comportant des engagements de réduction des gaz à effet de serre

De 1990 à 1998, le secteur industriel québécois a réussi à réduire volontairement ses émissions de GES tout en évitant de diminuer sa productivité. Le gouvernement du Québec négocie actuellement des ententes avec des associations industrielles afin d'obtenir des gains additionnels auprès des industries qui émettent beaucoup de GES. Un projet d'entente cadre est en cours d'élaboration avec une association industrielle; la négociation d'ententes avec d'autres associations est déjà amorcée.

Le gouvernement du Québec a l'intention de reconnaître les réductions de gaz à effet de serre réalisées sur son territoire depuis 1990 dans ses politiques futures

Gestion au Québec du Programme de protection du niveau de référence proposé dans le contexte du processus canadien

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du programme ÉcoGESTe, assure sur son territoire depuis mars 2001 la gestion du programme de protection du niveau de référence (PPNR) mis au point dans le contexte du processus canadien sur les changements climatiques. L'objectif poursuivi par ce programme est de fournir aux organisations l'assurance que les réductions d'émissions de GES qu'elles ont réalisées depuis 1990 (année de référence du Protocole de Kyoto) et celles qu'elles réaliseront d'ici 2008 (début de la période d'engagement prévue par le Protocole de Kyoto) seront reconnues et considérées dans le contexte d'exigences éventuelles de réduction.

Renforcement du Programme ÉcoGESTe

Le programme ÉcoGESTe, qui existe depuis 1996, est un programme d'enregistrement des mesures volontaires prises par les entreprises et les organismes faisant affaire au Québec afin de stabiliser leurs émissions de GES au niveau de 1990. Près de 180 entreprises et organismes participent actuellement à ce programme. Certains participants ont déjà réalisé jusqu'à maintenant de substantielles réductions de leurs niveaux d'émissions de GES.

Le plan de travail visant à donner à ÉcoGESTe plus de visibilité pour 2001-2002 a été approuvé et sera mis en œuvre à compter de l'automne 2001. Rappelons que les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles soutiennent le programme par l'attribution de financement et de ressources humaines.

Le gouvernement du Québec a l'intention de se doter des outils nécessaires pour permettre à la société québécoise de recourir à l'usage des mécanismes de Kyoto

Modification à la Loi sur la qualité de l'environnement

Le projet de *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement* a été élaboré par le ministère de l'Environnement afin de permettre le recours à des instruments économiques et à des mécanismes de marché qui permettent d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Le projet de loi a été déposé en mai 2001 à l'Assemblée nationale et pourrait être adopté à l'automne 2001.

Mise sur pied d'un projet pilote de commerce de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

En vue d'initier les Québécoises et les Québécois aux commerces national et international des réductions d'émissions de GES, un projet pilote est en préparation. Divers scénarios sont étudiés, dont un exercice virtuel de commerce de réductions, la mise en place d'un projet de réductions d'émissions et l'utilisation de produits boursiers. Le scénario retenu devrait voir le jour en 2002.

Mise sur pied d'un bureau virtuel sur les mécanismes de développement propre et de mise en œuvre conjointe

Une vérification par sondage auprès des entreprises québécoises a révélé leur grand intérêt pour un bulletin de veille et un site Internet sur les mécanismes de développement propres (MDP). L'élaboration du site Internet présentant des opportunités d'affaires pour des projets de réduction de GES à l'étranger est amorcé. Le site sera mis en place au cours de l'hiver 2002. On y retrouvera : une liste d'entreprises exportatrices, une liste des programmes d'aide à l'innovation et à l'exportation, une banque de projets à réaliser à l'étranger, un guide de mise en œuvre pour des projets MDP, des renseignements sur les aspects légaux du commerce international, de même que des informations sur les implications pour les négociateurs de projets.

En mars 2001, plusieurs ministères du gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement des pays francophones, ont tenu à Québec un atelier sur le mécanisme de développement propre à l'intention des pays en développement ayant l'usage du français. Quelque 125 représentants provenant d'une trentaine de pays ont participé à cet événement et ont contribué à son succès.

Le gouvernement du Québec entend favoriser le transport collectif des personnes

Investissement majeur dans les infrastructures de transport en commun

Dans le contexte du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale Nationale du Québec, le ministère des Transports aura investi 244 millions \$ dans les grandes infrastructures de transport en commun pour la période 2000-2002. Ces investissements portent notamment sur le prolongement des lignes de métro, l'aménagement de voies réservées, de terminus régionaux et de stationnements

permettant l'intermodalité de transports, les services de trains de banlieue, de même que sur un avant projet de système léger sur rail (SLR).

Dans la région de Montréal, les investissements de 222,6 millions \$ prévus concernent :

- *le développement* des transports en commun (TEC) (113,5 millions \$), incluant des études d'avant-projet comme celui de SLR et des immobilisations;
- *la conservation* des TEC (109,2 millions \$) pour le maintien et le renouvellement des actifs (autobus, métro, trains).

Pour la région de Québec des investissements de 21,1 millions \$ sont prévus pour :

- *le développement* des TEC (4,6 millions \$);
- *la conservation* des TEC (16,5 millions \$).

Réalisation d'études de faisabilité de diverses mesures fiscales

Ces mesures fiscales visent à rendre déductible d'impôt le coût des cartes mensuelles de transport et à rendre imposable l'avantage du stationnement subventionné, en tout ou en partie, par l'employeur. Les volets de l'étude concernant les effets potentiels de ces mesures sur les déplacements et sur la fiscalité seront complétés sous peu. Les résultats de cette étude feront l'objet de diverses consultations internes d'ici la fin de l'année 2001.

Réalisation d'une étude de faisabilité sur une nouvelle formule de financement des transports en commun

Cette étude est présentement en cours et devrait se terminer en 2002. On élaborera ensuite un projet de politique de financement des transports en commun qui fera l'objet d'une consultation auprès des partenaires, des ministères et des organismes intéressés.

Promotion de la création de programmes Employeurs

Un cadre administratif de gestion des programmes Employeur a été défini par l'Agence métropolitaine de transports (AMT) et le ministère des Transports (MTQ). Les employeurs sont incités à mettre en place, de concert avec leurs employés, des mesures pour réduire les déplacements en voiture. Plusieurs entreprises et regroupements d'entreprises, à Montréal et Québec, ont manifesté de l'intérêt envers ces programmes; une dizaine d'entre elles pourraient s'en prévaloir au cours de 2002. Le MTQ fera connaître sous peu le nom des entreprises qui bénéficieront d'une aide technique et financière. Par ailleurs, le démarrage de trois " centres de gestion des déplacements " a été autorisé à Montréal.

Appui au partage de voiture

Les travaux et les discussions devraient s'amorcer d'ici la fin de l'an 2001.

Le gouvernement du Québec veut favoriser un retour aux véhicules moins consommateurs de carburant et moins émetteurs de gaz à effet de serre

Étude de faisabilité sur la mise en place d'un programme de redevance et de remise sur l'achat de véhicules légers neufs

Cette étude sera réalisée au cours de la prochaine année par le ministère des Transports. Un devis d'étude est en préparation et sera soumis aux partenaires ministériels pour consultation. Un appel de candidature devrait être lancé dans les universités au cours de l'automne 2001.

Réalisation d'une campagne d'information et de promotion sur les transports

Cette campagne d'information et de promotion sera conçue à l'automne 2001 et réalisée en 2002.

Le gouvernement du Québec veut agir sur le transport des marchandises

Implantation d'un projet pilote de formation des chauffeurs de camions et des exploitants d'entreprise de camionnage

L'Agence de l'efficacité énergétique a invité onze compagnies à participer à un projet pilote de formation des chauffeurs de camions et des exploitants d'entreprise de camionnage. À ce jour, sept entreprises ont répondu positivement (deux entreprises de transport urbain, trois entreprises de transport interurbain et deux entreprises d'autobus). La version finale du devis du projet pilote sera envoyée prochainement aux entreprises de camionnage et un premier contrat de formation devrait être signé d'ici à la fin de 2001.

Réalisation d'une étude sur le transport intermodal rail-route

Le Programme d'aide à l'amélioration des infrastructures de transport ferroviaire du gouvernement du Québec, orienté vers le développement des chemins de fer d'intérêt local, donne de bons résultats et entraîne déjà un important transfert modal. Par ailleurs, les grandes entreprises ferroviaires développent aussi le transport intermodal et on observe une croissance accélérée de l'intermodalité. Considérant le succès du programme, l'étude prévue au PAQCC n'est plus requise. Toutefois, une évaluation de ce programme ainsi que de ses effets sur la réduction des émissions de GES seront effectuées en 2004.

À ce jour, la réponse au programme d'aide de 2,3 millions \$ du ministère des Transports a dépassé les attentes. Les projets subventionnés entraîneront à moyen terme de nouveaux déplacements ferroviaires de plus de 17 000 wagons par année, ce qui équivaut à environ 43 000 camions. La plupart de ces déplacements constituent un transfert modal du camion vers le chemin de fer. Plusieurs autres projets importants sont en gestation.

Réalisation d'une étude sur le transport intermodal route-fleuve

Le devis d'étude sur le transport intermodal route-fleuve au Québec est en élaboration. Ce devis s'inscrit dans le sillage de la nouvelle *Politique de transport maritime et fluvial* du Québec (<http://www.mtq.gouv.qc.ca/marchandises/maritime/politique.htm>), qui propose un usage accru du Saint-Laurent et accorde une place très importante à l'intermodalité. Rendue publique le 21 août 2001, cette nouvelle politique vise à :

- favoriser l'intermodalité route-fleuve, incluant le rail;
- mettre sur pied une table de concertation favorisant les partenariats en transports.

Le gouvernement du Québec veut réduire les émissions des véhicules légers et lourds qui circulent sur le réseau routier

Implantation d'un programme obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules

Les étapes préparatoires à l'implantation d'un programme obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules sont en cours. Ce programme vise à s'assurer que le système antipollution des véhicules reste performant. Il aura ainsi des effets positifs sur la qualité de l'air et sur la santé des Québécoises et des Québécois.

Un rapport sur un projet pilote intitulé « Un air d'avenir » a été déposé au ministère de l'Environnement en juin 2001. Les travaux relatifs à ce programme se poursuivent.

Le gouvernement du Québec veut restreindre l'étalement urbain

Élaboration d'une orientation gouvernementale visant la réalisation d'un aménagement du territoire contribuant à la réduction des gaz à effet de serre et signification des attentes du gouvernement aux instances municipales

On élabore actuellement des orientations gouvernementales sur l'aménagement du territoire qui devraient être terminées à l'automne 2001. Même si cette démarche ne prévoit pas une orientation particulière en matière de réduction des émissions de GES, une meilleure gestion de l'urbanisation aura un effet bénéfique à cet égard.

Par ailleurs, l'élaboration des orientations gouvernementales spécifiques à la Communauté métropolitaine de Montréal est terminée. Un cadre d'aménagement approuvé par le Conseil des ministres a été rendu public en septembre 2001. En ce qui concerne les orientations pour la Communauté urbaine de Québec, elles doivent, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, être rendues publiques d'ici la fin de mars 2002.

Réalisation d'une étude sur les politiques et les programmes à mettre en place en appui aux stratégies de consolidation des zones centrales urbaines

Cette action a été remplacée par la réalisation d'un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement du territoire visant la réduction des GES. Ce guide doit être élaboré par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole d'ici la fin de 2002.

Le gouvernement du Québec entend favoriser les énergies renouvelables pour satisfaire la demande des marchés

Le Québec dispose encore aujourd'hui d'un important potentiel de développement hydroélectrique, aménageable en tenant compte de la protection de l'environnement et des besoins des communautés locales concernées. Un nouveau régime d'octroi et d'exploitation des ressources hydrauliques du domaine de l'État a été adopté en mai 2001 pour les centrales de 50 MW et moins.

Les autres formes d'énergie renouvelable présentent également un potentiel intéressant pour le Québec. Leur développement s'accompagne de retombées économiques significatives et de possibilités d'exportation d'équipement et de savoir-faire. Depuis l'année financière 1999-2000, le gouvernement du Québec a consacré 1,4 millions \$ à des études sur le potentiel éolien et quelque 220 000 \$ à des projets de développement et de démonstration de nouvelles génératrices éoliennes.

Parallèlement, sur la scène internationale, le ministère des Ressources naturelles, de concert avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et des firmes privées, s'est impliqué dans un projet de renforcement des capacités nationales de la Tunisie. Il s'agit d'un transfert de savoir-faire québécois en développement de l'énergie éolienne, notamment en ce qui concerne l'identification du potentiel éolien. La contribution financière du ministère des Ressources naturelles est de 91 000 \$.

Le gouvernement du Québec veut contrôler l'usage des gaz frigorigènes pour en restreindre les émissions

Modification du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Pour restreindre les émissions de GES causées par les nouveaux gaz frigorigènes, la *Stratégie québécoise de gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone et de leurs produits de remplacement* rendue publique en mars 2001 préconise, entre autres, de modifier le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* afin de permettre le contrôle des gaz de remplacement possédant un potentiel de réchauffement planétaire élevé. Ce règlement sera modifié par le nouveau *Règlement sur les halocarbures* qui est en préparation.

Le gouvernement du Québec entend accélérer la pratique du captage et du traitement des émissions de biogaz en provenance des lieux d'enfouissement de déchets

Refonte du Règlement sur les déchets solides

De 1990 à 1998, les émissions de GES causées par les déchets enfouis sont passées de 5,3 millions à 4,4 millions de tonnes équivalent CO₂, soit une réduction de 30 %. Cette baisse est surtout attribuable à une augmentation de la pratique du captage et du traitement des biogaz. Présentement, 30 % des biogaz en provenance des déchets sont traités, principalement pour produire de l'électricité. Toutefois, ce secteur présente un potentiel de réduction encore plus grand. Le gouvernement s'apprête d'ailleurs à remplacer l'actuel *Règlement sur les déchets solides* par un autre qui obligera, pour tout nouveau lieu d'enfouissement important, à procéder au captage et au brûlage des biogaz produits ou à leur valorisation. Le projet de règlement a été publié en octobre 2000. Le règlement devrait être adopté à l'automne 2001. Cette mesure permettra, à long terme (10 à 15 ans), de capter, de brûler et de valoriser plus de 70 % du méthane généré par les déchets au Québec, permettant ainsi de réduire les émissions de GES qui proviennent de cette source à environ 2 millions de tonnes équivalent CO₂ par année.

Le gouvernement du Québec veut accroître la compréhension du rôle de la forêt et augmenter le captage du carbone

Consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers

Les étapes préliminaires nécessaires à la réalisation du projet ont été réalisées. L'amorce de cette consolidation pourrait s'effectuer au cours de la prochaine année.

Réalisation d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture

L'amorce d'un tel programme de plantation devrait débiter au cours de l'exercice 2002-2003. Il convient de noter qu'au cours l'année 2000-2001, le Québec a produit plus de 157 millions de plants qui ont servi au reboisement de la forêt québécoise.

Par ailleurs, parmi les actions qui s'ajouteront au Plan d'action québécois sur les changements climatiques, certaines concerneront le contrôle des émissions de GES provenant des activités agricoles. Ainsi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec réalisera au cours de la prochaine année une étude sur le potentiel de captage du carbone par les sols agricoles québécois. Il réalisera également quelques projets de démonstration ayant pour but de réduire les émissions de méthane provenant du lisier de porc.

Le gouvernement du Québec veut maintenir et améliorer l'expertise québécoise sur les changements climatiques et hydriques afin de définir leurs effets et les besoins d'adaptation qui en découlent

Développement et application de la modélisation régionale du climat et de la modélisation hydrique et autres outils d'analyse pertinents

La population, les écosystèmes et les activités économiques subiront à divers degrés les effets des changements climatiques auxquels ils devront s'adapter dans la mesure du possible. Le Québec ne dispose pas actuellement des connaissances nécessaires pour faciliter cette adaptation. Un plan de travail et un maillage des différents intervenants sont actuellement en cours d'élaboration afin de combler les lacunes et disposer d'informations détaillées et fiables sur l'évolution du climat québécois à une échelle régionale, voire locale. Le début des travaux proprement dits est prévu pour l'automne 2001.

Consolidation et modernisation des réseaux de surveillance du climat et des ressources hydriques

Afin de valider les résultats de la modélisation régionale du climat et de quantifier l'évolution des paramètres climatiques et hydriques sur le terrain, une surveillance rigoureuse à l'aide d'un réseau d'observation adéquat est nécessaire. Depuis les vingt dernières années toutefois, une tendance à la réduction des réseaux d'observation a été observée au Québec et au Canada. Quelques éléments de modernisation ont été apportés au réseau météorologique québécois, qui se révèle toutefois insuffisant actuellement pour détecter le signal des changements climatiques. Un effort important reste donc à faire dans ce domaine.

Documentation exhaustive des effets des changements climatiques et développement d'indicateurs

Bien que divers projets soient déjà en cours dans certains ministères, une véritable mise en œuvre de cette action requiert de meilleures connaissances sur l'évolution du climat et la disponibilité des résultats de la modélisation régionale.

Le gouvernement du Québec entend soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies de lutte contre les gaz à effet de serre

Contribution au financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration

L'efficacité énergétique des bâtiments, le rendement des véhicules automobiles et d'autres types de moteurs, l'amélioration des procédés industriels et l'introduction d'énergies nouvelles sont autant de voies de recherche que le gouvernement québécois veut explorer et faire progresser afin de se préparer à répondre aux défis de plus en plus pressants que nous posera le réchauffement planétaire.

Au cours de la dernière année, le ministère des Ressources naturelles, à lui seul, a investi près de un million \$ dans divers projets ayant un impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans des domaines comme l'hydrogène, la biomasse, l'énergie solaire, les électrotechnologies et les gazotechnologies. En matière d'efficacité énergétique, doté d'un budget de 825 000 \$, l'Agence de l'efficacité énergétique a participé en l'an 2000 à 25 projets de démonstration dans le secteur des transports, le secteur agroalimentaire et les arénas.

Le Fonds d'action québécois pour le développement durable a accordé une aide financière totalisant 575 000 \$ à deux projets dans le domaine des technologies de réduction des GES. Un premier projet a trait au captage de CO₂ dans les bâtiments fermés et le second concerne la gestion du biogaz dans les lieux d'enfouissement des matières résiduelles.

D'autres ministères québécois ont aussi soutenu des projets de recherche et de développement pendant la même période. Au cours de l'année 2001-2002, plusieurs nouveaux projets touchant directement ou indirectement les gaz à effet de serre ont été autorisés.

Au chapitre de la recherche sur les carburants de substitution, le Québec soutient la production d'éthanol destinée à réduire l'utilisation de combustibles fossiles. En plus de l'usine existante au Témiscamingue, la Société générale de financement et la Société ACI ont annoncé un investissement de 100 millions \$ pour la construction d'une usine de production d'éthanol à Varennes.

Réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'un institut de recherche sur les changements climatiques

Cette étude devrait être amorcée au cours de la prochaine année.

Le gouvernement du Québec veut sensibiliser et mobiliser la population

Réalisation d'une vaste opération de sensibilisation à l'intention du grand public

et

Promotion, soutien et développement d'activités éducatives auprès des jeunes

Concernant ces deux actions, des travaux préliminaires de conception d'une campagne publicitaire ont été entrepris. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a publié, à l'été 2001, un dépliant relatant ses principales réalisations dans le domaine des changements climatiques. Une aide financière (totalisant 1,3 millions \$) a été accordée à des organismes sans but lucratif pour la publication de documents éducatifs qui traitent de la problématique des changements climatiques. Cette aide financière a également permis la réalisation de tournées de sensibilisation au phénomène des changements climatiques s'adressant aux jeunes et à la population en général, la réalisation d'activités visant à promouvoir le transport alternatif à l'automobile et ainsi que la promotion d'activités favorisant l'agriculture durable.

Poursuite de la concertation avec les partenaires

Le gouvernement du Québec a poursuivi au cours de la dernière année ses activités de concertation instaurées en 1999. Des rencontres ont eu lieu avec des partenaires pour les informer des orientations du gouvernement en matière des changements climatiques et pour obtenir leur adhésion à des initiatives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Mise en place d'un programme de mobilisation des décideurs

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a organisé, en mai 2001, une conférence sur les effets appréhendés et les occasions d'affaires liés aux changements climatiques à l'intention des entrepreneurs du Québec.

Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques

État d'avancement de la mise en œuvre

Perspectives d'avenir

Le retrait des États-Unis, au printemps 2001, des négociations relatives à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et la conclusion heureuse de la Conférence de Bonn de juillet 2001 sur les changements climatiques ont eu pour effet d'accroître l'intérêt des gouvernements et de la population en général pour la problématique du changement climatique.

Depuis 1992, le gouvernement du Québec accorde à ce dossier une importance sans cesse grandissante. Les deux plans d'action qu'il a adoptés en 1995 et 2000, le processus de concertation sur les changements climatiques qu'il a mis sur pied en 1999 et ses nombreuses démarches et interventions sur les scènes canadienne et internationale témoignent de l'intérêt qu'il accorde à cette importante problématique.

Sur la scène canadienne, à la suite de la conclusion positive des négociations de Bonn, le Canada a indiqué qu'il avait l'intention de ratifier le protocole de Kyoto d'ici la fin de 2002. Avant de prendre cette décision, il conviendra que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral s'entendent sur la répartition de l'objectif de réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990.

Pour sa part, le Québec demande un partage équitable de l'objectif de réduction de 6 % négocié par le gouvernement du Canada à Kyoto. Lorsqu'il aura négocié à sa satisfaction un objectif de réduction ainsi que les instruments et les ressources financières et humaines nécessaires à l'atteinte de cet objectif, il sera alors en mesure d'adopter un plan d'action comportant des mesures de réduction de GES ayant la portée requise pour atteindre son objectif.

Le Québec devra aussi poursuivre ses efforts afin de se donner les moyens de s'adapter au changement climatique, puisqu'il est maintenant connu que les réductions d'émissions de GES qui seront réalisées dans la foulée du Protocole de Kyoto seront insuffisantes pour arrêter le réchauffement planétaire. Cependant, ces réductions conservent toute leur importance car elles devraient permettre d'atténuer l'ampleur du changement climatique planétaire.